



LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Savoie – 8 043 habitants

RECRUTE

ANIMATEURS ENFANTS de 3 à 12 ans (h/f)
Restauration scolaire et accompagnement à la scolarité

Saint-Jean-de-Maurienne est une ville à la montagne au pied des stations de sports d'hiver et des cols mythiques du Tour de France. Au sein de la Direction de l'éducation, des sports, de la culture et de l'animation, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable de pôle et sous l'autorité hiérarchique du responsable du service des sports et de la vie scolaire. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets éducatifs, accueille et anime des groupes d'enfants et participe à l'encadrement des enfants pendant le temps de restauration scolaire et les temps périscolaires.

MISSIONS PRINCIPALES

- Prendre en charge, accueillir, surveiller, écouter et animer un groupe d'enfants
- Veiller à la sécurité des enfants
- Pointer et tenir à jour les effectifs

Restaurant scolaire

- Assurer la distribution et le service des repas à table dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène
- Accompagner les enfants pendant le temps du repas
- Sensibiliser les enfants à l'équilibre et la curiosité alimentaires
- Appliquer les consignes du projet d'accueil individualisé

Accompagnement à la scolarité

- Apporter une aide méthodologique au travail donné par l'enseignant
- Proposer des activités en lien avec les apprentissages scolaires
- Travailler en équipe avec les animatrices de l'accompagnement à la scolarité lors de projets transversaux
- Co-construire, formaliser et animer des projets individuels ou collectifs d'animations
- Vérifier et valoriser le travail des enfants
- Être à l'écoute et disponible

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- BAFA ou équivalent ou expérience confirmée
- Bonnes relations et bons contacts avec les enfants et avec autrui en général
- Ponctualité
- Assiduité
- Respect des règles de sécurité
- Autonomie et prise d'initiative
- Dynamisme
- Sens du travail en équipe
- Sens de l'écoute et de la bienveillance.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

- Horaires pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
 - o Restauration scolaire : de 11h30 à 13h30
 - o Accompagnement à la scolarité : de 16h30 à 18h00
- Pour les activités de restauration scolaire, le repas du midi doit être pris avec les enfants
- Poste annualisé à temps non complet sur la base de 9h30 par semaine. Les congés et les RTT sont pris durant les périodes de vacances scolaires.

L'agent pourra se voir confier toutes missions liées à son grade et cadre d'emploi auquel il appartient ou est rattaché.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

- Agent de la fonction publique territoriale, grade d'Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe
- Poste à pourvoir au 21 mars 2022
- Poste à temps non complet à raison de 9h30/semaine
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime vacances + CNAS + participation employeur complémentaire santé et prévoyance

Renseignements : M. CIURLEO, Responsable du service éducation sportive et vie scolaire - Tél. 04.79.64.48.21

Adresser lettre de candidature + CV à :

Monsieur le Maire

BP 100 – Hôtel de Ville – 73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex

Mél. eugenie.debusschere@saintjeandemaurienne.fr / Avant le 12 mars 2022